

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Causerie Amicale Inc.		Date d'inspection Le 01 octobre 2026
Nom de l'établissement Causerie Amicale		Numéro de permis 2009804
Adresse 176 chemin Cormier Cross Cocagne NB E4R 2J5		Numéro de téléphone (506) 576-6738
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 53	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	01 sept. 2026	
Commentaires: La mentore en assurance de la qualité observe que deux membres du personnel éligible n'ont pas complété les 10 heures de développement professionnel requises au cours de la dernière année de validité du permis. L'exploitant doit s'assurer que tous les membres du personnel admissibles complètent un minimum de 10 heures de développement professionnel durant chaque année de validité du permis.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	19 août 2026	01 oct. 2026
Commentaires: Durant l'inspection de suivi, la mentore en assurance de la qualité observe que la planification et la documentation des activités quotidiennes de chaque local sont complétées. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer l'inspection de suivi du renouvellement.
La mentore en assurance de la qualité est présente en après-midi durant les jeux extérieurs.
Une copie de la version révisée du guide des parents a été reçue par courriel.
Durant la visite, le ratio est respecté.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 05 octobre 2026

Date

original signé par

Le 05 octobre 2026

Suzanne Despres

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"